

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BONAVENTURE

N° : 105-11-000661-201

DATE : Le 25 novembre 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : M^e Laurent Koné, Registrare L.F.I.

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

9253-7067 QUÉBEC INC.

226, 3^e Rang,
New Richmond, Québec, G0C 2B0

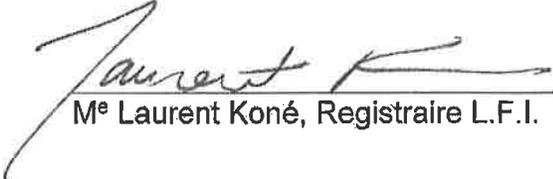
Débitrice-requérante

ORDONNANCE (selon l'article 50.4 (9) L.F.I.)

- [1] Le registrare de faillite est saisi d'une requête pour prorogation de délai selon l'article 50.4 (9) L.F.I. ;
- [2] VU la requête, la déclaration sous serment et les pièces ;
- [3] VU le dépôt de l'avis d'intention de déposer une proposition, le 27 octobre 2020, auprès du séquestre officiel ;
- [4] VU qu'il appert que la débitrice-requérante agit et continuera d'agir de bonne foi, avec toute la diligence voulue et que la prorogation du délai lui permettra vraisemblablement de déposer une proposition viable ;
- [6] VU qu'il appert qu'une prorogation du délai ne causerait pas de préjudice sérieux à l'un ou l'autre des créanciers ;
- [7] VU l'absence de contestation ;
- [8] VU les articles 50.4 (9) et 192 (f) L.F.I. ;
- [9] **POUR CES MOTIFS :**
- [10] **ACCUEILLE** la requête pour prorogation de délai ;

[11] **PROROGÉ**, pour une période additionnelle de quarante-cinq (45) jours à compter du 25 novembre 2020, les délais pour déposer une proposition, soit jusqu'au 11 janvier 2021 ;

[12] **LE TOUT sans frais.**



M^e Laurent Koné, Registraire L.F.I.

Me Denis Tremblay
Avocat de la débitrice-requérante